

Trente ans de réclusion pour le père infanticide

La dernière journée de procès devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes a été marquée par les larmes de l'avocate générale lors d'une bouleversante plaidoirie de la partie civile

Pape Gueye eut été une statue, personne ne se serait ému de le voir aussi immobile à l'énoncé du verdict : trente années de réclusion criminelle prononcées par la cour d'assises des Alpes-Maritimes. La perpétuité avait été requise. Mais Pape Gueye, 58 ans, n'est pas une statue.

C'est un homme, de chair et d'os. Qui a tué ses deux garçons de 2 et 5 ans, Mansour et Doudou Mahomet, le 27 mars 2014 rue Rouget-de-L'Isle à Nice. Deux garçons empoisonnés et étouffés. Trente ans. Et pourtant Pape Gueye n'a pas cillé. Une apparente absence d'affect qui a certainement pesé dans l'esprit des jurés malgré des excuses tardives adressées à sa femme, à son fils. Cette dernière journée de procès a donné lieu à un moment rarissime dans une cour d'assises. Les larmes ont coulé sur les joues de l'avocate générale.

La plaidoirie en partie civile de M^e Sandrine Reboul, pour l'association « Enfance et partage » venait, il est vrai, d'emporter émotionnellement l'auditoire. « Que leur avez-vous dit en les tuant ? Par lequel avez-vous commencé ? Est-ce que Mansour jouait avec son camion ? [...] A-t-il eu le temps de crier ? Vous avez pensé à quoi pendant ces trois, quatre, cinq minutes, durant lesquelles vous l'étouffiez avec le coussin ? Et celui de cinq



Pour cette ultime journée de procès, l'émotion était à son paroxysme hier après-midi, au palais de justice de Nice. L'avocate de la partie civile, M^e Sandrine Reboul, par sa plaidoirie poignante, a su emporter l'auditoire. (Photo François Vignola)

ans ? Est-il allé se cacher ? A-t-il compris ce qu'il allait se passer ? Lui avez-vous dit qu'ils perdaient la vie parce que leur maman les aimait trop ?

« Colère, douleur, incompréhension »

Secondes suspendues. Le silence engloutit la salle d'audience. L'avocate générale, Emilie Taligault,

pleure. Des jurés pleurent. D'autres ont le cœur à marée basse, tête baissée. Des yeux se tournent vers le box, en quête de réponses. Mais Pape Gueye, figé, continue à incarner le rôle d'imperturbable statue qu'il s'est composé. Terrible contraste. « La vie a un sens si on veut bien lui en donner un », écrivait Sartre. Dans cette salle, à cet instant, on cherche un début de sens

dans la moindre particule de cette étouffante atmosphère.

« Mon visage ne montre rien mais dans mon cœur il y a une énorme douleur », avait-il quand même lâché plus tôt dans la journée avec difficulté. Comme si le micro lui brûlait les mains, pressé qu'il était de questions sur son attitude.

C'est tout
C'est peu.

L'avocate de la famille, M^e Alexandra Morel, a raconté le calvaire que les proches endurent depuis le drame. « Cela fait trois ans que j'assiste ces rescapés, trois ans de souffrance, de colère, de douleur, d'incompréhension. »

« Pseudo amnésie »

Affirmant qu'il se cache derrière une « pseudo amnésie », l'avocate décrit un homme parfaitement conscient de ce qu'il prépare le jour du crime après avoir envoyé sa femme à l'hôpital, dents cassées. « Vous avez tué votre famille M. Gueye. Avec sang-froid et méthode. » Elle égrène ses fêtes devenues vides de sens : anniversaires, Fête des mères, Noël.

M^e Julie Dupuy, avocate de Pape Gueye, implorera les jurés de ne pas se laisser emporter par l'effroi qu'inspire ce geste terrible. Elle évoque « une haine réciproque » entre la mère et le père. Et affirme qu'il n'était pas conscient de ce qu'il faisait. Selon elle, l'accusé a été victime au moment des crimes « d'une rupture, une altération tellement profonde qu'elle est encore présente ».

Après une courte délibération de 1 h 45, et le verdict, Pape Gueye s'en est allé, encadré par les policiers.

Mais était-il vraiment entré dans ce box ?

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

14-Juillet : « Pas de perquisition » insiste la ville de Nice

Après la publication des propos de M^e Samia Maktouf dans nos colonnes hier, concernant l'intervention de deux juges au Centre de supervision urbain, la ville de Nice a souhaité réagir. L'avocate parisienne d'une trentaine de familles de victimes affirmait haut et fort qu'il y a bien eu perquisition, contrairement aux propos tenus par Christian Estrosi.

Par la voix de son avocat, M^e Adrien Verrier, la ville affirme en préambule qu'elle n'a de cesse de participer « à la recherche de la vérité ».

Elle rappelle que le 16 janvier 2017, le procureur de la République a considéré qu'après enquête, « aucune faute de nature à engager la responsabilité pénale de la Ville n'avait pu être relevée » et avait classé sans suite les plaintes déposées.

« L'enquête a notamment permis de relever qu'il existait de nombreuses déro-



Le centre de supervision de la ville de Nice. (Photo Cyril Doderigny)

gations réglementaires permettant à un poids-lourd de circuler en ville sans qu'il ne s'expose à une contravention et sans qu'il ne soit nécessaire de le contrôler de façon systématique. »

Après le classement sans suite, les victimes avaient saisi un juge d'instruction. C'est dans ce cadre que deux

juges ont été désignés. Les mêmes qui se sont rendus au Centre de supervision urbain le 26 octobre dernier.

Selon M^e Verrier, il s'agissait de « comprendre le fonctionnement de ce service et demander la liste des fonctionnaires de police en service au CSU du 11 au 14 juillet 2016. Les documents demandés ont été immédiatement communiqués et les juges sont repartis ». Et la ville d'insister, par la voix de son avocat : « Il n'y a eu aucune perquisition de réalisée. »

M^e Verrier dénonce une « vaine polémique », affirmant qu'il n'y a pas eu de perquisition « mais un simple transport ». Enfin, la ville de Nice rappelle qu'elle n'est pas mise en cause, « encore moins mise en examen par les juges qui ne se bornent qu'à accomplir dans ce dossier des actes d'instructions normaux en pareille affaire qui ne préjugent en rien de la culpabilité de quiconque ».

G. L.

PUBLICITÉ

Remembrance of things past...

Established English author would be grateful to hear from anyone with family memories of life on the Riviera between the years 1930-44.

Unpublished diaries and/or memoirs especially valuable.

Confidentiality guaranteed.

Please email anne@annedecourcy.com

À la recherche du temps perdu...

Auteur anglais expérimenté cherche à contacter toute personne ayant des souvenirs personnels de la Côte d'Azur entre 1930 et 1944.

Journaux intimes et récits personnels seraient particulièrement appréciés.

Confidentialité assurée.

Contact : anne@annedecourcy.com